

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2022 - 03		
Avis direct (expert délégué) Date : 02/02/2022	Objet : Renouvellement de la demande de dérogation permanente pour intervention sur les nids de Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i> du parc de l'Orangerie de Strasbourg, Ville de Strasbourg	Avis : Favorable avec recommandations

Contexte

Suite à un premier avis favorable avec recommandations, en date du 30 novembre 2017, et un second avis favorable en date du 12 décembre 2019, sur la demande de dérogation permanente pour intervention sur les nids de Cigogne blanche dans le parc de l'Orangerie de Strasbourg, la Ville de Strasbourg souhaite renouveler sa dérogation. Pour cela, les bilans des opérations de 2020 et 2021 ont été produits, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

La demande de renouvellement est demandée pour une période de 2 ans et sous respect des mêmes conditions que la première demande, à savoir :

- intervention sur les nids de cigogne en cas de mise en sécurité des arbres : support de nid fragilisé ou inapproprié et nid instable ;
- les interventions n'ont lieu qu'en cas de danger imminent pour les personnes et les biens, dans le parc et les abords du parc de l'Orangerie ;
- les interventions sont réalisées dans la mesure du possible en dehors de la période de nidification et en concertation avec la LPO. Le cas échéant, les jeunes ou les œufs sont déplacés en centre de soin.
- en compensation des nids enlevés sur le parc de l'Orangerie, des arbres seront taillés favorablement, pour faciliter l'installation de l'espèce, dans le secteur de la Robertsau. Dans ce secteur des terrains sont également acquis par la Ville pour garantir une ressource alimentaire.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Cigogne blanche ?

Supports de réflexion

Avis du CSRPN du 12/12/2019
Rapports de suivis 2020 et 2021
Courrier de la Ville de Strasbourg
CERFA

Analyse du CSRPN

Les suivis demandés par le CSRPN ont été réalisés de façon remarquable. La population stagne dans le quartier de l'Orangerie et il est souhaitable de ne pas favoriser sa progression. En revanche, les essais de déplacement d'une partie des couples dans le secteur de la Robertsau et autour de la ferme Bussière doivent être poursuivis, de même que la gestion extensive de sites de gagnage favorable à l'espèce.

Avis du CSRPN

Le CSRPN donne un avis favorable à cette demande qui ne remet pas en cause le cycle biologique de la population de Cigogne blanche.

Recommandations

Le CSRPN souhaite la poursuite des opérations de suivi des nidifications de cigogne blanche dans le parc de l'Orangerie et les quartiers voisins, ainsi que de la gestion extensive et conservatoire de zones favorables au gagnage de l'espèce.

Yves Muller, expert-délégué, vice-président de la
Commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

